



Commune de SILLINGY
Haute-Savoie
121 Place Claudius Luisset
74330 Sillingy

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 074-217402726-20230110-AM_2023_011-AR



ARRÊTÉ n° 2023-011
Portant commissionnement de
Mr Johan PEYRARD
en matière d'infraction à l'urbanisme

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les articles L.480-1 et suivants et R610-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur Johan PEYRARD est désigné pour rechercher et constater sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2

Une assermentation spécifique est délivrée par le Tribunal d'Instance à Monsieur Johan PEYRARD qui jure de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

SILLINGY, le 10/01/2023


Le Maire
Yvan SONNERAT

